

# Le guide de la stratégie climatique pour les communes

Méthode en huit étapes



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



suisse**énergie**

Office fédéral de l'environnement OFEV

## Une stratégie climatique permet aux communes :

- ▶ d'aborder la protection du climat (réduction des émissions de gaz à effet de serre [GES] et adaptation aux changements climatiques) au niveau communal selon une approche cohérente et globale ;
- ▶ de planifier la baisse locale et durable des émissions de GES afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette, et de gérer le mieux possible les nouvelles conditions climatiques ;
- ▶ de connaître la marge de manœuvre au niveau communal ;
- ▶ d'y intégrer les mesures et initiatives de protection du climat déjà mises en œuvre ;
- ▶ de planifier et d'appliquer de nouvelles mesures concrètes ;
- ▶ d'impliquer tous les acteurs concernés et de les informer en continu ;
- ▶ de planifier et de garantir le financement ;
- ▶ de vérifier régulièrement les objectifs définis ainsi que la mise en œuvre et l'effet des mesures, et
- ▶ d'impliquer la population, tout en la sensibilisant et en l'informant de manière transparente.

## Table des matières

<b>Pas à pas vers une stratégie climatique communale</b>	<b>3</b>
<b>Aperçu des huit étapes</b>	<b>4</b>
Étape 1 : décrire la situation initiale	6
Étape 2 : identifier les acteurs	8
Étape 3 : définir les actions requises	10
Étape 4 : fixer les objectifs	12
Étape 5 : planifier les mesures	14
Étape 6 : assurer le financement et les ressources humaines	16
Étape 7 : mettre en place le suivi	18
Étape 8 : assurer l'ancrage politique de la protection du climat	20
<b>Communication accompagnant la mise en œuvre</b>	<b>22</b>
<b>Aides</b>	<b>24</b>

NOUVEAU



## CONSEIL GRATUIT

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le programme Zéro Net | 2000 Watts de «SuisseEnergie pour les communes» proposent un **conseil gratuit et adapté à vos besoins pour l'élaboration de votre stratégie climatique.**

### Contactez-nous :

044 305 91 48, 2000W-Suisse@local-energy.swiss  
Zéro Net | 2000 Watts, www.commune-zero-net.ch



## Une protection complète du climat

Tandis que la «réduction» se concentre sur la diminution des émissions de GES, «l'adaptation aux changements climatiques» vise à gérer le mieux possible les nouvelles conditions climatiques. Mais la protection du climat inclut toujours ces deux aspects étroitement liés.

**Ce guide en huit étapes vise à fournir des points de repère aux communes de petite ou de moyenne taille, à donner des impulsions et à encourager les prises d'initiatives. Il facilite l'élaboration d'une stratégie climatique cohérente et fournit de nombreuses ressources utiles :**



### Outils

p. ex., instruments permettant d'établir le bilan et aides au financement



### Modèles et aides

stratégie climatique, organisation de projet, fiche de mesure, FAQ



### Exemples

exemples pratiques issus de l'administration cantonale et communale

# Pas à pas vers une stratégie climatique communale

Le Conseil fédéral a décidé que la Suisse devait atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 et réduire ses émissions de GES à zéro net. Cet objectif ambitieux nécessite l'implication de tous, et en particulier des communes et des villes, qui ont un rôle important à jouer pour la mise en œuvre de la protection du climat à l'échelle locale.

Une commune ou une ville peut par exemple s'engager pour une mobilité respectueuse du climat, augmenter la part des énergies renouvelables et accroître continuellement l'efficacité énergétique. Parallèlement, les conséquences des changements climatiques, notamment les températures extrêmes, les fortes précipitations ou la sécheresse, sont perceptibles localement, et les communes doivent trouver des solutions pour y faire face.

Il existe déjà beaucoup de bonnes initiatives en matière de protection du climat au niveau communal. Mais elles se cantonnent souvent à des domaines particuliers, sans qu'il y ait d'approche globale et cohérente. C'est ici qu'intervient ce guide : il vous montre pas à pas comment, en tant que commune, vous pouvez atteindre l'objectif climatique de zéro émission nette, et comment vous pouvez réagir aux effets des changements climatiques. Destiné aux communes de petite ou de moyenne taille, il vous aide à élaborer une stratégie climatique cohérente. En fonction de vos priorités, vous pouvez décider de développer une stratégie climatique visant la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques ou ces deux domaines combinés. Le présent guide vous présente les différentes étapes pour chacun de ces domaines, en vous indiquant les outils existants, des exemples concrets et des informations générales.

Afin de définir les mesures les plus pertinentes pour votre commune, nous vous recommandons d'adopter une démarche systématique. Vous trouverez à la page 24, dans la rubrique «Aides», par exemple un **modèle** pour l'élaboration d'une stratégie climatique, une **liste FAQ** et des **exemples de stratégies concrètes**.

Montrez l'exemple en vous emparant du sujet et en œuvrant activement à la protection du climat. Le modèle «Stratégie climatique» vous facilitera la tâche lors de l'élaboration de votre stratégie climatique communale.

# Le guide de la stratégie climatique pour votre commune

Cet aperçu montre comment les communes de petite ou de moyenne taille peuvent élaborer une stratégie climatique en huit étapes et atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 selon une approche systématique. En effet, en tant que commune, vous jouez un rôle décisif dans la mise en œuvre de la stratégie climatique.



# 1

## Décrire la situation initiale

De nombreuses villes et communes mettent déjà en œuvre des activités et mesures concrètes de protection du climat, qui doivent être prises en compte et intégrées lors de l'élaboration de la stratégie climatique. Il vous faut indiquer les actions déjà entreprises au sein de votre commune ou de votre ville pour protéger le climat.

## Procédure pour la **réduction des émissions de GES** et l'**adaptation aux changements climatiques**

- A** Répertorier les décisions politiques, instruments, activités et mesures au niveau communal
- B** Tenir compte des conditions-cadres cantonales et nationales et regrouper les instruments
- C** Identifier les aspects des points A et B pertinents pour l'élaboration de la stratégie climatique

### Bases existantes envisageables en matière de réduction des émissions de GES

- Décisions politiques communales concernant les objectifs climatiques ou énergétiques (p. ex. lignes directrices, règlements ou règlement municipal)
- Instruments communaux (p. ex. plans directeurs, stratégies énergétiques ou thermiques, stratégie en matière de mobilité ou plans sectoriels)
- Activités communales (p. ex. élaboration de bilans énergétiques ou climatiques)
- Mesures communales de sensibilisation de la population
- Conditions-cadres et instruments cantonaux et nationaux (p. ex. lois et ordonnances, stratégies climatiques et énergétiques, plans directeurs ou plans sectoriels)

### Bases existantes envisageables en matière d'adaptation aux changements climatiques

- Instruments communaux (p. ex. cartes de dangers, stratégie en faveur de la biodiversité, plans directeurs)
- Activités communales (p. ex. analyses des effets des changements climatiques et mesures déjà appliquées, notamment ouvrages de protection, revitalisation des cours d'eau, végétalisation des surfaces)
- Instruments cantonaux et nationaux (p. ex. analyses des impacts climatiques, cartes climatiques cantonales et stratégies d'adaptation)

### Géoportails cantonaux

- **Cartes de dangers disponibles sur les géoportails cantonaux** : les cartes de dangers, cartes d'intensité et cartes indicatives des dangers sont élaborées par les cantons et peuvent être consultées sur les géoportails cantonaux. (d, f, i)

### Modèle Stratégie climatique

## Résultat

L'ensemble des décisions, instruments, activités et mesures pertinents en matière de climat sont répertoriés.

# 2

## Identifier les acteurs

Le climat concerne une grande diversité d'acteurs, aussi bien au sein de la commune ou de la ville qu'à l'extérieur de celle-ci. Il est donc conseillé d'identifier les personnes qui souhaitent s'impliquer dans l'élaboration de la stratégie, en précisant sous quelle forme et à quel moment elles doivent participer.

### Procédure pour la **réduction des émissions de GES** et l'**adaptation aux changements climatiques**

- A** Identifier les acteurs concernés
- B** Définir les rôles et compétences des parties prenantes lors de l'élaboration de la stratégie climatique (p. ex. prendre des décisions, apporter des contributions, être informées)
- C** Mettre en place des instances chargées d'accompagner le processus aux tâches et aux responsabilités clairement définies
- D** Déterminer les procédures, les étapes de travail et le calendrier

#### Acteurs éventuels

- Membres du conseil communal ou municipal, collaborateurs de l'administration et, idéalement, d'institutions semi-privées (p. ex. services des eaux, services de l'énergie ou entreprises de transport)
- Autres parties prenantes (p. ex. associations professionnelles, groupes d'intérêts ou organisations de protection de l'environnement) pour l'élaboration ou la mise en œuvre des mesures concrètes

#### Organisation de projet

## Résultat

Les groupes d'acteurs concernés sont identifiés et participent activement à l'élaboration de la stratégie climatique.

# 3

## Définir les actions requises

Il faut à cette étape déterminer les marges de fonctionnement du système de votre stratégie climatique, qui déterminent le périmètre géographique ainsi que les secteurs pertinents concernant la réduction des émissions de GES. Sur cette base, vous calculerez le bilan des émissions de GES (réduction) et identifierez les potentiels de réduction existants. Vous déterminerez et hiérarchiserez en outre les risques et les opportunités des secteurs concernés par les changements climatiques (adaptation). Vous définirez ainsi les mesures à prendre.

### Consultation gratuite sur la marche à suivre

Établir le bilan des émissions de GES est un défi de taille pour nombre de villes et de communes. Le programme Zéro Net | 2000 Watts de SuisseEnergie pour les communes propose une hotline gratuite pour répondre aux questions en la matière et offrir une première consultation sur la marche à suivre afin d'effectuer un tel bilan en vue de l'objectif de zéro émission nette.

Contact : 044 305 91 48, 2000W-Suisse@local-energy.swiss, www.commune-zero-net.ch

### Outil en ligne «Adaptation aux changements climatiques» de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Le nouvel outil en ligne «Adaptation aux changements climatiques» aide les communes à se préparer aux conséquences du changement climatique (d, f, i).

S'enregistrer maintenant comme commune : [www.outil-adaptation-au-climat.ch](http://www.outil-adaptation-au-climat.ch)

## Procédure pour la réduction des émissions de GES

- A** Choisir un instrument pour l'établissement du bilan ou, le cas échéant, utiliser l'instrument existant
- B** Déterminer les marges de fonctionnement du système :
  - Périmètre : activités de l'administration communale/municipale et activités sur l'ensemble du territoire communal/municipal
  - Secteurs : transports, bâtiment, industrie et économie, éventuellement agriculture et consommation
- C** Répertoire des émissions de GES : uniquement émissions de CO<sub>2</sub> ou ensemble des GES ; émissions directes ou également émissions indirectes (grises)
- D** Dresser le bilan des émissions de GES à l'aide de l'instrument choisi et au sein des marges définies
- E** Définir les actions requises par secteur sur la base du bilan des émissions de GES et de la situation initiale (cf. étape 1)

### Instruments éventuels permettant d'établir le bilan

- Les **Principes directeurs pour une Société à 2000 watts** (Version 10.2020) se veulent un guide pratique pour l'interprétation, le bilan, le suivi et la mise en œuvre des objectifs énergétiques et climatiques et fournissent ainsi des points de repère aux villes et aux communes. (d, f, i)
- Le **calculateur énergie et climat** est un outil de calcul simple et gratuit mis à la disposition des communes. Il a été spécialement développé pour établir le bilan énergétique et mesurer les résultats en matière de consommation énergétique et d'émissions de CO<sub>2</sub> dans les villes et les communes sur plusieurs années. (d, f, i)
- Le **bilan énergétique et de CO<sub>2</sub> d'Ecospeed pour les villes et les régions** propose un logiciel et un abonnement de données offrant des données de base complètes et fiables pour l'élaboration d'un bilan énergétique et de CO<sub>2</sub>. (d, f, i, e)
- Quelques cantons, comme celui de Genève et de Vaud, mettent à la disposition de leurs communes des modèles et des aides pour réaliser le bilan des émissions de GES.

## Procédure pour l'adaptation aux changements climatiques

- A** Déterminer les marges de fonctionnement du système :
  - Périmètre géographique : répercussions des changements climatiques sur l'administration communale/municipale et/ou sur l'ensemble du territoire de la commune ou de la ville
  - Scénarios conformément aux scénarios climatiques suisses CH2018 (admin.ch) avec ou sans des mesures (cohérentes et mondiales) de protection du climat (RCP 2.6 / RCP 8.5)
  - En complément, scénarios climatiques cantonaux comportant des informations sur l'évolution climatique passée et sur l'avenir climatique de chaque canton (d, f, i)
  - Secteurs : dangers naturels, aménagement du territoire/développement urbain, santé, espaces verts et ouverts, bâtiment et énergie, tourisme, économie forestière, éventuellement gestion des eaux et agriculture
- B** Identifier les répercussions des changements climatiques : scénarios climatiques, cartes de dangers, analyses cantonales des risques
- C** Analyser et prioriser les opportunités et les risques pour les différents secteurs
- D** Définir les actions requises par secteur sur la base de l'analyse des risques et opportunités et de la situation initiale (cf. étape 1)

## Résultat

Le bilan des émissions de GES est effectué, et les opportunités et risques liés aux changements climatiques sont identifiés. Les actions requises sont définies.

# 4

## Fixer les objectifs

Concernant la réduction des émissions de GES, il convient de s'appuyer sur les précédentes étapes pour définir les objectifs à atteindre et, dans l'idéal, les objectifs intermédiaires. Il en découlera une trajectoire de réduction avec différentes échéances. Conformément à la décision du Conseil fédéral, la Suisse doit parvenir à un niveau de zéro émission nette d'ici à 2050. S'agissant de l'adaptation aux changements climatiques, il vous faut définir des objectifs sur la base des résultats de l'analyse des risques.



*Digression*

### Émissions négatives et compensations

Certaines émissions de GES ne peuvent pas être totalement évitées, comme celles qui proviennent de l'agriculture, de l'incinération des déchets ou de la production de ciment. Elles doivent donc être compensées par des **émissions dites « négatives »**. Il s'agit d'émissions qui sont extraites de l'atmosphère et stockées durablement. Il existe aujourd'hui différentes technologies d'émission négative qui reposent sur des approches biologiques (p. ex. exploitation du bois) ou techniques (p. ex. filtration directe du CO<sub>2</sub> dans l'air).

Les **compensations** sont un autre moyen d'atteindre les objectifs de réduction. Le principe est le suivant : les GES émis en un lieu donné sont compensés ailleurs, via l'achat de certificats permettant de financer des projets de protection du climat.

## Procédure pour la réduction des émissions de GES

- A** **Définir un objectif climatique principal avec un horizon temporel** : fixer les objectifs en valeurs absolues et en pourcentages afin de permettre la prise en compte des éventuelles modifications dans le bilan
- B** **Formuler des objectifs intermédiaires périodiques** : définir les objectifs intermédiaires en valeurs absolues et en pourcentages afin de vérifier régulièrement si les mesures définies suffisent pour atteindre l'objectif fixé. Dans l'idéal, les objectifs intermédiaires sont déterminés tous les quatre à cinq ans (p. ex. en les alignant sur les durées des mandats politiques).
- C** **Parallèlement à l'objectif climatique principal et aux objectifs intermédiaires, il est possible de définir une trajectoire de réduction (facultatif)**. Cette dernière fait le lien entre les objectifs intermédiaires et l'objectif final, mettant en évidence l'intensité avec laquelle les émissions doivent être réduites au fil des ans pour atteindre l'objectif. Habituellement, la trajectoire de réduction évolue de façon linéaire entre les objectifs. Mais elle peut aussi être plus raide les premières années, pour afficher ensuite une pente plus douce, ou inversement. Cela dépend fortement des possibilités de réduction et de la volonté politique.

### Exemple d'objectifs de réduction

- Dans le cadre de son concept **Klimact 2030+**, la commune d'Ittigen a défini des objectifs ainsi qu'une trajectoire de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. (d)
- La **Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes** réunit les communes et les villes signataires dans un engagement commun en faveur d'une protection du climat résolue et efficace. À travers cette charte, les parties signataires souscrivent aux objectifs de l'Accord sur le climat, à l'objectif du Conseil fédéral de zéro émission nette et aux objectifs d'efficacité énergétique de la Stratégie énergétique 2050 et le programme Zéro Net | 2000 Watts. (d, f, i)

## Procédure pour l'adaptation aux changements climatiques

- A** **Définir l'horizon temporel des différents objectifs à l'aide des scénarios climatiques**. Il peut varier en fonction des secteurs. Pour les investissements sur le long terme, courants dans l'aménagement du territoire, par exemple, il est recommandé de fixer l'horizon à 2060 ou à 2085. Dans le secteur de la santé, un horizon à 2035 peut être utile pour atteindre les objectifs.
- B** **Formuler des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs en vue de réduire les risques identifiés**
- C** **Fixer des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs en vue d'exploiter les opportunités identifiées**

## Résultat

Les objectifs et objectifs intermédiaires ainsi que leurs échéances sont définis.



# 5

## Planifier les mesures

Clé de voûte de la stratégie climatique, les mesures doivent être définies de sorte à être les plus concrètes et efficaces possibles, en tenant compte également des instruments et des mesures identifiés à l'étape 1.

### Outil en ligne «Adaptation aux changements climatiques» de l'OFEV

L'outil en ligne «Adaptation aux changements climatiques», destiné aux communes suisses, aide ces dernières à analyser la manière dont elles sont affectées par les changements climatiques. Il montre également les mesures pouvant être prises à l'échelle communale.

L'outil propose de nombreux exemples pratiques (d, f, i)  
[www.outil-adaptation-au-climat.ch](http://www.outil-adaptation-au-climat.ch)

## Procédure pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques

- A** Identifier les mesures existantes et en développer de nouvelles
- B** Évaluer l'efficacité des mesures : effet qualitatif ou quantitatif
- C** Prioriser les mesures
- D** Documenter les mesures : responsabilités, période de mise en œuvre, coût, indicateurs (pour le suivi des mesures)

### Mesures concrètes éventuelles

- **Réduction** : approvisionnement des bâtiments en énergie renouvelable, réduction et électrification du transport individuel motorisé, agriculture respectueuse du climat ou consommation durable
- **Adaptation** : création de nouveaux espaces verts afin de réduire la chaleur dans les zones imperméabilisées ou mesures sur les bâtiments aux fins de protection contre les inondations

### Modèle de fiche de mesure

### Exemples de plans de mesures communaux et d'aides à la planification de mesures

- Le document **Starthilfe kommunaler Klimaschutz** publié par la Ostschweizer Fachhochschule, qui fournit pour différents champs d'action des idées et des mesures faciles à mettre en œuvre et pouvant être intégrées aux tâches quotidiennes de la commune. (d)
- **Base de données de projets de SuisseEnergie** proposant de nombreux exemples pratiques de projets réalisés en Suisse. (d, f, i)
- Six **projets exemplaires de l'Association Cité de l'énergie**. (d, f, i)
- Exemples de **mesures du canton de Zurich** montrant comment et où il est possible de réduire la chaleur et, ainsi, d'agir en faveur de la population et de l'environnement. (d)
- **Plan d'action climatique communal de la commune de Balerna** avec des lignes directrices dans les domaines des espaces verts, du bâtiment, de la mobilité, de l'énergie, de l'eau, des déchets, de la formation et de la santé de la population. (i)
- Site Internet comportant des **informations sur la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de la ville de Bellinzone ainsi que des fiches de mesures** concernant les îlots de chaleur, la smart city, l'efficacité énergétique et la prévention des dangers naturels. (i)
- **Modèle pour l'élaboration d'un plan de mesures communal** à l'intention des communes du canton de Vaud. (f)
- **Feuille de route pour faire face à l'urgence climatique de la commune de Nyon**, avec des mesures dans les domaines de l'énergie des bâtiments, de l'anticipation des conséquences des changements climatiques, de la mobilité, de l'engagement de la population et du secteur privé, ainsi que de l'organisation interne et transversale. (f)
- **Base de données sur l'adaptation climatique** avec des aperçus thématiques et de nombreux exemples de mise en œuvre du Planungsdachverband Region Zürich und Umgebung. (d)
- **Le jardin climatique** - un **guide** de 16 fiches illustrées proposant des mesures et des conseils simples et très efficaces pour favoriser la biodiversité et améliorer le climat. (d, f, i)
- **Solutions du Programme pilote** - un résumé interactif des 50 projets de la deuxième phase du programme pilote Adaptation aux changements climatiques de l'**Office fédéral de l'environnement** (OFEV). (d, f, i)

## Résultat

Les mesures sont clairement définies, priorisées et planifiées.

# 6

## Assurer le financement et les ressources humaines

Le financement des mesures planifiées est une condition sine qua non pour mettre en œuvre la stratégie climatique, mais il ne peut souvent pas être réglé en totalité par le budget ordinaire. Des sources de financement supplémentaires sont donc nécessaires. Vous déterminerez les ressources requises et clarifierez les sources de financement dans le budget existant. Au besoin, vous trouverez des possibilités de financement supplémentaires.

## Procédure pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques

- A** Examiner les ressources et mécanismes de financement existants
- B** Définir les ressources humaines nécessaires à la réalisation des mesures et, le cas échéant, demander des moyens supplémentaires
- C** Identifier les mesures pouvant être financées avec les ressources existantes (planification budgétaire annuelle)
- D** Identifier les mesures nécessitant un financement spécial (financement additionnel)
- E** Demander un financement spécial

### Exemples de possibilités de financement

En complément aux instruments de financement existants, tels que le compte de fonctionnement, il est possible de mettre en place un fonds visant à garantir les ressources financières requises et alimenté par les redevances de concessions et les bénéfices des entreprises d'approvisionnement en énergie.

- Le **programme de soutien «SuisseEnergie pour les communes» destiné aux villes et aux communes** finance des projets dans les domaines suivants : efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, mobilité, installations et processus. (d, f, i)
- **Francs énergie** – subventions en Suisse pour l'énergie et la mobilité. (d, f, i)
- La **Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub> KliK** encourage en Suisse différentes activités de réduction des émissions de GES articulées au sein des plateformes Transports, Entreprises, Bâtiments et Agriculture. (d, f, i)
- **ProKilowatt** soutient financièrement les mesures d'économie d'électricité non rentables, telles que le remplacement des luminaires d'un bâtiment ou le renouvellement des pompes d'approvisionnement en eau. (d, f, i)
- Le **Bureau de coordination pour la mobilité durable** soutient financièrement des projets novateurs en matière de mobilité. Ces derniers sont sélectionnés deux fois par an au moyen d'un appel d'offres. (d, f, i)
- Le **programme pilote «Adaptation aux changements climatiques»** de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a soutenu au total 81 projets d'adaptation innovants et exemplaires dans toute la Suisse. (d, f, i) Un nouveau programme est en cours d'élaboration.
- Le **Plan énergie et climat communal** est un programme de soutien qui propose aux communes vaudoises un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climatiques communaux. (f)

Renseignez-vous auprès de votre canton sur les éventuelles possibilités de financement supplémentaires.

## Résultat

Le financement des mesures planifiées et les ressources humaines requises sont garantis.

# 7

## Mettre en place le suivi

Le suivi accompagne les mesures afin de vérifier et de favoriser le succès de la mise en œuvre de la stratégie climatique. Dresser régulièrement le bilan des émissions de GES ainsi que des risques et opportunités permet de vérifier si les mesures mises en œuvre sont efficaces et, le cas échéant, de rectifier le cap.

### Procédure pour la réduction des émissions de GES

- A Effectuer régulièrement le bilan des émissions de GES
- B Vérifier le respect de la trajectoire de réduction (objectifs intermédiaires, étape 4)
- C Vérifier régulièrement la progression et le succès des mesures dans leur globalité
- D Procéder à des ajustements des mesures et les mettre en œuvre

#### Instruments de suivi éventuels :

Pour faciliter l'évaluation des mesures, des systèmes de gestion peuvent être utilisés afin de rassembler les données pertinentes en la matière.

- Les **Principes directeurs pour une Société à 2000 watts** (Version 10.2020) se veulent un guide pratique pour l'interprétation, le bilan, le suivi et la mise en œuvre des objectifs énergétiques et climatiques en vue de l'objectif de zéro émission nette. (d, f, i)
- Le label « **Cité de l'énergie** » est attribué à une ville ou à une commune pour sa politique communale en matière d'énergie et de climat. Afin de confirmer la qualité et l'engagement continu de la commune, un nouvel audit a lieu tous les quatre ans. (d, f, i)

### Procédure pour l'adaptation aux changements climatiques

- A Vérifier l'état de la mise en œuvre et l'effet des mesures à l'aide des indicateurs
- B Contrôler régulièrement les risques et les opportunités et redéfinir les actions requises
- C Procéder à des ajustements des mesures et les mettre en œuvre

## Résultat

Le bon déroulement de la mise en œuvre de la stratégie climatique fait l'objet d'un contrôle régulier et cohérent.

# 8

## Assurer l'ancrage politique de la protection du climat

Il convient de s'assurer que votre ville ou votre commune soutient votre engagement en faveur du climat afin de favoriser une large acceptation et une mise en œuvre durable de la stratégie. L'ancrage politique confère un caractère contraignant à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques.

## Procédure pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques

- A** **Prendre une décision politique** : inscrire par exemple les principaux objectifs et dispositions pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques dans des lignes directrices.
- B** **Ancrer la stratégie climatique au sein de la commune** : en complément à la décision politique, la stratégie climatique et ses mesures doivent également être ancrées au sein de la commune afin d'impliquer activement l'ensemble du personnel dans la mise en œuvre de la stratégie et, parallèlement, de garantir qu'il soutient cette dernière.

### Exemples

- Le document « **Bienne 2030** » fixe les orientations stratégiques pour le développement de la ville de Bienne. Exemple : orientation 5, « Bienne montre l'exemple en faveur du climat » (d, f)
- Le **Règlement sur la protection du climat de la ville de Bienne** définit les objectifs climatiques et les bases fondamentales de la politique climatique biennoise. (d, f)
- À compter de 2022, le **règlement climatique de la ville de Berne** complète et concrétise la stratégie énergétique et climatique de la ville, définit une trajectoire de réduction et garantit l'application de l'Accord sur le climat sur le territoire communal. (d)
- En ratifiant la **Charte pour le climat et l'énergie**, les villes et les communes souscrivent à une protection du climat résolue et efficace. (d, f, i)

## Résultat

Les objectifs climatiques sont actés au niveau politique.

# 1-8

## Communication accompagnant la mise en œuvre de la stratégie climatique

Une stratégie climatique exhaustive nécessite d'impliquer nombre d'acteurs internes, mais parfois aussi externes, qui doivent être intégrés au processus, informés et encouragés (cf. étape 2). La communication joue ici un rôle de premier plan. Une communication continue et cohérente permet d'informer les acteurs des actions requises, des objectifs, des mesures en cours et des succès déjà obtenus.

## Procédure pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques

- A** **Élaborer une stratégie de communication** : définir des groupes cibles, des objectifs et des messages à transmettre dans le cadre de la communication sur la stratégie climatique, mais aussi planifier et mettre en œuvre des mesures qui seront régulièrement vérifiées
- B** **Informers en continu l'administration communale et municipale et l'intégrer activement dans la mise en œuvre de la stratégie climatique**
- C** **Informers le public et les différents acteurs des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de la stratégie climatique** : sites Internet, newsletters, canaux de communication en ligne et manifestations, par exemple à l'intention de la population ou des milieux intéressés
- D** **Établir le dialogue avec les acteurs et garantir la prise en compte de leurs propositions et idées lors du développement de la stratégie climatique**

### Exemples

- Sur la **plateforme bilingue « monplanclimat.fr.ch » du canton de Fribourg**, les communes ainsi que les citoyennes et citoyens peuvent échanger leurs idées, expériences et gestes quotidiens en faveur de la protection du climat. (d, f)
- **Avec ses éco-conseils pratiques et ses Liens pour aller plus loin, la ville de Bienne** incite à adopter un comportement respectueux de l'environnement et du climat au quotidien. (d, f)
- Le concept **Klimact 2030+ de la commune d'Ittigen** comprend un ensemble de mesures, d'aides et d'incitations visant à permettre à la commune d'atteindre la neutralité climatique. (d)
- La population d'**Uster** a pu s'impliquer dans un **processus participatif** pour une meilleure protection du climat. (d)
- Une brochure destinée à la population présente le **plan climat de la ville de Lausanne**. (f)
- Le **canton de Lucerne apporte des réponses aux principales interrogations relatives au changement climatique**. La population est invitée à poser des questions sur le site Internet. (d)
- La **ville de Berthoud** a lancé le projet **« Klima Force »**, auquel les différents acteurs ainsi que les comités de la ville sont invités à participer. (d)
- Site web contenant des **informations sur la politique climatique de la commune de Vevey** et plateforme pour un processus participatif avec la population. (f)
- La commune de **Delémont** a lancé une **consultation publique** en ligne afin d'impliquer la population dans l'élaboration du plan climatique. (f)
- **Aarau** a informé la population au moyen d'une version courte de sa stratégie climatique. (d)
- Plan Climat – Résumé pour le grand public de **Renens**. (f)
- Le blog sur l'environnement de **Baden** propose chaque mois des conseils pratiques pour la population en matière de climat. (d)
- **Winterthur** a mis en œuvre une série de mesures de communication sur le climat, par exemple la Journée du climat de Winterthur, la série de manifestations de la Semaine du climat. (d)
- Le **programme climat** soutient les communes en leur proposant des offres concrètes et gratuites ainsi que des formations continues, par exemple des ateliers de communication climatique, une offre de conseil individuel en communication climatique. (d, f)

## Résultat

Les principaux acteurs sont informés et participent activement à la mise en œuvre de la stratégie climatique.

# Aides

Vous trouverez ci-dessous des modèles et des aides pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie climatique, ainsi que quelques exemples de stratégies climatiques communales déjà mises au point. Cette liste n'est pas exhaustive. Vous pouvez nous envoyer d'autres exemples concrets et probants de petites et moyennes communes à l'adresse [programme-climat@bafu.admin.ch](mailto:programme-climat@bafu.admin.ch).

## Modèles et aides (à télécharger)

- Modèle Stratégie climatique
- Fiche d'information : organisation de projet
- Modèle Fiche de mesure
- Exemples Fiche de mesure pour l'adaptation aux changements climatiques / la réduction des émissions de GES
- Questions et réponses (FAQ)
- Aperçu des huit étapes (Format A3 à imprimer)

## Exemples de stratégies climatiques communales

- **Lignes directrices en matière d'énergie et de climat de la commune de Bottmingen** formule des objectifs communaux pour son propre champ d'action. (d)
- Dans son **concept Klimact 2030+**, la commune **d'Ittigen** a défini 18 mesures devant contribuer efficacement à l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 au plus tard. (d)
- Le **programme communal de protection du climat de la ville de Wil** sert à cette dernière d'instrument pour atteindre ses ambitieux objectifs climatiques. (d)
- Dans sa **stratégie climatique** élaborée de façon participative, **la ville d'Aarau** a défini des mesures pour atteindre, dans un effort commun avec la population, l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050. (d)
- La **stratégie énergétique et climatique 2050 de la ville de Dietikon** formule une vision, fixe les objectifs stratégiques supérieurs et définit les champs d'action dans lesquels des mesures doivent être décidées et mises en œuvre pour atteindre les objectifs. (d)
- **La ville de Berthoud** a élaboré un programme de mise en œuvre intitulé « **KlimaVision30** » qui indique comment la ville souhaite atteindre la neutralité climatique au sein de son administration d'ici à 2030. Les conditions générales sont fixées de manière à ce que les particuliers et les entreprises puissent également parvenir à la neutralité climatique. (d)
- Le **plan de mesures climatiques de la ville d'Uster** comporte des mesures dans les différents domaines de la réduction des émissions de GES et de l'adaptation aux changements climatiques. (d)
- La **stratégie climatique 2050, volet « Protection du climat » de la ville de Bienne** concrétise la politique climatique biennoise et montre la voie à suivre pour atteindre la neutralité climatique. (d, f)
- Le **Plan climat lausannois** montre comment, sous la devise « 0 % carbone, 100 % solidaire », la **ville de Lausanne** compte parvenir à l'objectif zéro émission nette. (f)
- **La ville de Kreuzlingen** veut entreprendre plus de **100 mesures de protection du climat** d'ici 2033. (d)

- Face à des défis climatiques qui vont en s'accroissant, **la Ville d'Yverdon-les-Bains** a élaboré son **Plan climat communal**. (f)
- Deux documents composent le **Plan Climat de la ville de Renens**: une stratégie et un plan d'actions (réduction des gaz à effet de serre et adaptation aux changements climatiques). (f)
- La ville de **Thoune** a élaboré une **stratégie climatique** en collaboration avec la population et les acteurs de l'économie, de la politique et des associations. (d)
- Le **Masterplan Climat de la commune de Thalwil** comprend des mesures pour la protection du climat et pour l'adaptation aux changements climatiques. (d)

## Publications

Voici un premier recueil des aides existantes mises à disposition par les cantons, les hautes écoles et autres institutions. Cette liste n'est pas exhaustive.

- Le document « **Starthilfe kommunaler Klimaschutz** » publié par la Ostschweizer Fachhochschule, qui fournit pour différents champs d'action des idées et des mesures faciles à mettre en œuvre et pouvant être intégrées aux tâches quotidiennes de la commune. (d)
- Les résultats des 50 projets pilotes de la deuxième phase du **programme pilote d'adaptation aux changements climatiques de l'OFEV** sont résumés dans la publication « **Impulsions pour une Suisse adaptée au climat** ». (d, f, i)
- Le **guide « Espaces verts et ouverts » de l'OFEV** montre comment les communes peuvent aménager et entretenir leurs espaces verts et ouverts de façon respectueuse du climat. Il présente des mesures concrètes et des exemples de mise en œuvre. (d, f, i)
- Les **Principes directeurs pour une Société à 2000 watts** (Version 10.2020) se veulent un guide pratique pour l'interprétation, le bilan, le suivi et la mise en œuvre des objectifs énergétiques et climatiques en vue de l'objectif de zéro émission nette. (d, f, i)
- Les **fiches thématiques élaborées par le canton de Zurich à l'intention des communes** montrent les conséquences des changements climatiques et la manière dont une commune peut y faire face. (d)

## Informations générales

- Lors de la conférence sur le climat qui s'est tenue fin 2015 à Paris, un nouvel **Accord sur le climat**, qui engage pour la première fois tous les États à réduire leurs émissions de GES, a été adopté pour la période après 2020. (d, f, i, e)
- L'OFEV met à disposition l'ensemble des **informations essentielles sur le climat** ainsi que les bases légales, les données, les publications et d'autres documents. (d, f, i, e)

Scénarios climatiques :

- Les **scénarios climatiques CH2018** montrent où et comment les changements climatiques affectent le territoire suisse et en quoi les efforts mondiaux de protection du climat peuvent les limiter. (d, f, i, e)
- L'**Atlas web CH2018** donne accès aux diagrammes et données des scénarios climatiques. Il couvre toutes les régions, saisons, périodes futures ainsi que tous les scénarios d'émissions pour lesquels des calculs sont disponibles. (d, f, i, e)

#### Éditeur

Office fédéral de l'environnement (OFEV)  
Office fédéral de l'énergie (OFEN) et SuisseEnergie

#### Conception et rédaction

Roland Hohmann, Manuela Christen (OFEV), Nicole Witschi (eco-fit),  
Denise Fussen (EBP), Thomas Blindenbacher (SuisseEnergie pour les  
communes / Programme Zéro Net | 2000 Watts)

#### Mise en page

moxi ltd. design + communication, Bienne

#### Contact

programme-climat@bafu.admin.ch  
www.bafu.admin.ch/programme-climat

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.  
La langue originale est l'allemand.

#### Téléchargement au format PDF

www.bafu.admin.ch/ui-2209-f  
Il n'est pas possible de commander une version imprimée.

Version 2.0  
© OFEV 2023

